

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU BASSIN AUTERIVAIN
HAUTE-GARONNE**

Nombre de membres

dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	42	45

N° 240/2018

OBJET : Déblocage d'un prêt relais de 500 000€ sur le Budget Assainissement pour des besoins de trésorerie

L'an deux mille dix-huit et le 6 novembre à 20h30,

Le Conseil de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain, dûment convoqué en date du 30 octobre 2018, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Nadine BARRE, Monique COURBIERES, Monique DUPRAT, Nadia ESTANG, Céline GABRIEL, Pierrette HENDRICK, Cathy HOAREAU, Hélène JOACHIM, Nathalie LAVAIL-MAZZOLO, Annick MELINAT, Sabine PARACHE, Geneviève PAUBERT, Danielle TENSA, Joséphine ZAMPESE ;

Messieurs René AZEMA, Serge BAURENS, Pascal BAYONI, Denis BEZIAT, Jean-Claude BLANC, Dominique BLANCHOT, Patrick CASTRO, Joël CAZAJUS, Jean CHENIN, Michel COURTIADÉ, Serge DEJEAN, Serge DEMANGE, Claude DIDIER, Philippe FOURMENTIN, Régis GRANGE, Patrick LACAMPAGNE, René MARCHAND, Joël MASSACRIER, Franck MUNIGLIA, Floréal MUNOZ, René PACHER, Wilfrid PASQUET, Jean-Louis REMY, Jean-Claude ROUANE, Pascal TATIBOUET, Bernard TISSEIRE, Guy VESELY, M. Michel ZDAN.

ABSENTS AVEC PROCURATION : M^{me} Catherine MONIER donne procuration à M. Claude DIDIER, M^{me} Danielle TENSA à M. Gilles COMBES, M. Sébastien VINCINI à M. Serge BAURENS.

ABSENTS : Madame Marie-Christine ARAZILS, Messieurs Jean DELCASSE, Serge MARQUIER.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Nadine BARRE a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle qu'afin de solder les opérations d'investissement et faire face à un besoin de trésorerie dans l'attente du versement de subvention et de la redevance consommation 2018, il est opportun de recourir à un prêt relais d'un montant de 500 000 €.

A cet effet, une consultation a été lancée auprès des banques suivantes :

- Banque Postale
- Crédit agricole
- Crédit mutuel
- Banque populaire
- Caisse d'épargne

Il indique que la proposition financière de l'établissement Banque Postale a été jugée la plus économiquement avantageuse pour les intérêts de la collectivité.

Après avoir entendu l'exposé du président et pris connaissance de l'offre de financement de la Banque Postale, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

Décide,

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Score Gissler : 1A

Montant du contrat de prêt : 500 000 €

Durée du contrat de prêt : 12 mois à compter de la date de versement des fonds

Date de versement des fonds : 29/11/2018

Objet du contrat : Prêt relais dans l'attente du versement de la redevance assainissement

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0.26%

Base de calcul des intérêts : 30/360

Echéance d'intérêts : périodicité trimestrielle

Envoyé en préfecture le 13/11/2018

Reçu en préfecture le 13/11/2018

Affiché le



ID : 031-200068807-20181106-240_2018-DE

Remboursement du capital in fine

Modalité de remboursement anticipé : Autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le respect d'un préavis de 35 jours calendaire.

Article 2 : Etendu des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt-relais décrit ci-dessus à intervenir avec la Banque Postale, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt-relais et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,
Serge BAURENS